



Association AFPI SUD OUEST

40 avenue Maryse Bastié
Maison de l'Industrie
33520 BRUGES CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

E-mail : cac@bsf.fr

23 Quai de Paludate - Immeuble Manager Saint Jean / 33800 Bordeaux / Tél.: 05 57 59 02 02
BSF Audit / SAS de Commissariat aux Comptes au capital de 300 000 € - membre de la Compagnie Régionale de Commissaires aux Comptes Grande Aquitaine
RCS Bordeaux / N° SIRET 533 372 603 00035 / Code NAF 6920Z / N° de TVA Intracommunautaire FR 01533372603

www.groupe-bsf.fr

Association AFPI SUD OUEST

40 avenue Maryse Bastié
Maison de l'Industrie
33520 BRUGES CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de l'association AFPI SUD OUEST,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AFPI SUD OUEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2026 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

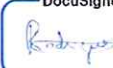
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux
Le 12 juin 2026

Le commissaire aux comptes

BSF AUDIT

DocuSigned by:

FEFB3229FDCE4DF...

Daniel RODRIGUES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

Présenté en Euros

Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
---	---	-----------	---

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations

Ventes de biens et services

. Ventes de biens

. dont ventes de dons en nature

. Ventes de prestations de services

. dont parrainages

Produits de tiers financeurs

. Concours publics et subventions d'exploitation

. Versements des fondateurs ou consommations/dotation

consomptible

. Ressources liées à la générosité du public

. Dons manuels

. Mécénats

. Legs, donations et assurances-vie

. Contributions financières

Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions

Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles

Utilisations des fonds dédiés

Autres produits

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises

Variations stocks

Autres achats et charges externes

Aides financières

Impôts, taxes et versements assimilés

Salaires et traitements

Cotisations sociales

Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Dotations aux provisions

Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées

Reports en fonds dédiés

Autres charges

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)

RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

PRODUITS FINANCIERS

De participation

D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Autres intérêts et produits assimilés

Reprises sur dépréciations et provisions

Différences positives de change

Produits des immobilisations financières cédées

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

et d'instruments de trésorerie

TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)

Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
---	---	-----------	---

CHARGES FINANCIÈRES

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 080	4 301	- 1 221	-28.39
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				

TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	3 080	4 301	- 1 221	-28.39
---	--------------	--------------	----------------	---------------

RESULTAT FINANCIER (III - IV)	12 921	12 165	756	6.21
--------------------------------------	---------------	---------------	------------	-------------

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-263 037	131 432	- 394 469	-300.13
--	-----------------	----------------	------------------	----------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS		41 500	- 41 500	-100
-------------------------------	--	--------	----------	------

TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		41 500	- 41 500	-100
---	--	--------	----------	------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
---	--	--	--	--

RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		41 500	- 41 500	-100
---------------------------------------	--	--------	----------	------

Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	-43 471	43 471	- 86 942	-200.00
Total des produits (I + III + IV)	3 066 352	3 422 896	- 356 544	-10.42
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 285 918	3 293 435	- 7 517	-0.23

EXCEDENT OU DEFICIT	-219 566	129 461	- 349 027	-269.60
----------------------------	-----------------	----------------	------------------	----------------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature
Prestations en nature
Bénévolats

TOTAL**CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens et services
Prestations en nature
Personnel bénévole

TOTAL

BILAN ASSOCIATION

Présenté en Euros

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2025
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2024
(12 mois)

Variation

Frais d'établissement

(I)

ACTIF IMMOBILISÉ

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Donations temporaires d'usufruit

Concessions, brevets, licences, marques droits similaires

26 747

26 747

Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

797 048

654 890

142 158

49 150

93 008

Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes

23 448

23 448

23 448

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

150

150

300

- 150

TOTAL (II)

847 459

681 638

165 821

49 500

116 321

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Créances

. Créances clients, usagers et comptes rattachés

1 016 897

42 241

974 656

1 107 010

- 132 354

. Créances reçues par legs ou donations

. Autres créances

308 919

308 919

47 369

261 550

Charges constatées d'avance

9 370

9 370

15 005

- 5 635

Valeurs mobilières de placement

200 000

200 000

350 000

- 150 000

Instruments financiers à terme et jetons détenus

Disponibilités

403 315

403 315

1 014 228

- 610 913

TOTAL (III)

1 938 501

42 241

1 896 261

2 533 612

- 637 351

Frais d'émission des emprunts (IV)

Primes de remboursement des emprunts (V)

Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)

TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)

2 785 960

723 879

2 062 082

2 583 112

- 521 030

BILAN ASSOCIATION (SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF

Exercice clos le
31/12/2025
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2024
(12 mois)

Variation

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise

- . Fonds propres statutaires
- . Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

- . Fonds statutaires
- . Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Réserves

- . Réserves statutaires ou contractuelles
- . Réserves pour projet de l'entité
- . Autres

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

Situation nette (sous total)

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)	881 370	1 100 936	- 219 566
------------------	---------	-----------	-----------

FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS

Fonds reportés liés aux legs ou donations et dédiés

TOTAL (II)

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

	129 149	140 105	- 10 956
--	---------	---------	----------

TOTAL (III)	129 149	140 105	- 10 956
--------------------	---------	---------	----------

DETTES

Emprunts obligataires et assimilés

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Instruments financiers à terme

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Produits constatés d'avance

TOTAL (IV)	1 051 563	1 342 071	- 290 508
-------------------	-----------	-----------	-----------

Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif	(V)		
--	-----	--	--

TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	2 062 082	2 583 112	- 521 030
-------------------------------------	-----------	-----------	-----------

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser

- . acceptés par les organes statutairement compétents
- . autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06**PREAMBULE**

Activité principale : Enseignement secondaire technique ou professionnel

L'association a pour objet de promouvoir par le conseil et la formation, l'ingénierie des compétences dans les Entreprises, en particulier dans les établissements industriels, ainsi qu'auprès des particuliers (demandeurs d'emploi, salariés en congé individuel de formation), et ce, selon différentes modalités parmi lesquelles :

- gestion des compétences, étude de postes ;
- évaluations, bilans de compétences, évaluations préformatives ;
- ingénierie pédagogique ;
- actions de formations professionnelles, pour lesquelles l'association a vocation pour passer toutes conventions ou contrats de prestations en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- conseils et assistance des responsables en entreprise ;
- actions d'insertion et de reclassement ;
- études et recherches pédagogiques.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 062 081,73 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 219 565,97 E.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2020, l'entreprise a mis en place les mesures suivantes :

- obtention d'un prêt garanti par l'État à hauteur de 500 K€ remboursable à compter de 05/2022.

Au 31/12/2025, le solde restant à rembourser s'élève à 42 226 € .

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**METHODE GENERALE**

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- indépendance des exercices

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable sans impact sur les comptes de l'association.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
- Créances, Dettes et Liquidités
Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.
Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable
- Provisions pour risques et charges :
Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

CHANGEMENT DE REGLEMENTATION

Changement de réglementation comptable			
Transfert de charges		31/12/2025	31/12/2024
	ETI		23 712
	Mise à disposition		10 947
	Social	6 472	7 658

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise :

Type	Mode d'amort.	Durée d'utilisation
Logiciels informatiques	linéaire	De 1 à 3 ans
Matériel et outillage industriels	linéaire	De 4 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	linéaire	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	linéaire	De 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	De 3 à 10 ans
Mobilier	linéaire	De 4 à 10 ans

La différence éventuelle entre l'amortissement économique calculé sur la durée d'utilisation et l'amortissement fiscal calculé sur la durée d'usage fait l'objet, le cas échéant, d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :**Option retenue :**

L'association comptabilise ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'association applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2025 est de 3.20% ,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06 (SUITE)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	26 747			26 747
Immobilisations corporelles	658 783	161 714		820 496
Immobilisations financières	350	15	150	215
TOTAL	685 880	161 729	150	847 459

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	26 747			26 747
TOTAL I	26 747			26 747
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages Industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	145 627	2 586		148 212
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	464 006	42 672		506 678
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	609 633	45 257		654 890
TOTAL GENERAL (I+II)	636 381	45 257		681 638

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	150		150
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	1 016 897	1 016 897	
Autres créances	308 919	308 919	
Charges constatées d'avance	9 370	9 370	
TOTAL	1 335 336	1 335 186	150

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	294 876
Subventions/financements	184 143
Autres produits à recevoir	8 972
TOTAL	487 991

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	25 137	17 104		42 241
Comptes financiers				
TOTAL	25 137	17 104		42 241

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06 (SUITE)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	971 475	129 461			1 100 936
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
déficit de l'exercice	129 461	-129 461		219 566	-219 566
Dont générosité du public					
Situation nette	1 100 936			219 566	881 370
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 100 936			219 566	881 370
TOTAL dont générosité du public					

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	140 105	9 669	20 625	129 149
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	140 105	9 669	20 625	129 149
TOTAL GENERAL (I+II)	140 105	9 669	20 625	129 149
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		9 669	20 625	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	42 226	42 226		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	367 460	367 460		
Dettes fiscales et sociales	368 925	368 925		
Dettes sur immobilisations	19 112	19 112		
Autres dettes	10 032	10 032		
Produits constatés d'avance	243 808	243 808		
TOTAL	1 051 563	1 051 563		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	229 954
Dettes fiscales et sociales	120 993
Autres dettes	10 032
TOTAL	360 979

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06 (SUITE)
AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	12
Non cadres	4
TOTAL	16

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 000 €.